

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2022

L'An deux mil vingt-deux, le onze mai à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 5 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame AUGÉ, maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

Nombre de membres présents : AUGÉ Michèle, LABBÉ Jean-Marc, TREMBLAY Claudette, VERNA-GUILLO Agnès, FRAIN Dominique, COLAS Myriam, GUILLANEUF Élodie, DUPAS Brigitte, DE FLORIS Quentin, LEMAIRE Valérie, SERGENT Joël, MICHENET Sylvie, MÉSANGE Gilles, POULEAU Laurent

Secrétaire de séance : MÉSANGE Gilles

- 1) Intervention de la nouvelle animatrice du Relais Petite Enfance
- 2) Remplacement ou non d'un adjoint démissionnaire, si oui élection d'un nouvel adjoint au maire et fixation de ses indemnités de fonction
- 3) Subventions aux associations
- 4) Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
- 5) Créance éteinte
- 6) Compte rendu des commissions
- 7) Questions diverses

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 13 avril 2022 à l'unanimité.

➤ **Intervention de la nouvelle animatrice du Relais Petite Enfance d'Herbault**

Réouverture du Relais Petite Enfance le 1^{er} avril 2022 anciennement dénommé Relais Assistantes Maternelles (RAM). L'animatrice a pris contact et a rencontré les maires, les élus et/ou les secrétaires des communes du territoire du regroupement d'Herbault. Des permanences administratives en itinérance ont été proposées, mais les mairies sont en réflexion sur le réel besoin. Les assistantes maternelles du secteur ont toutes des contrats d'accueils et sont au complet. Elles restent motivées et attendent les temps collectifs du relais. Elles sont demandeuses de temps de professionnalisation, comme des réunions thématiques et d'intervenants.

Des temps de professionnalisation sont prévus :

- le jeudi 12 mai, à la Mairie de Herbault pour un temps de présentation et d'échanges.
- le mardi 31 mai à la salle des fêtes pour une réunion d'information sur la nouvelle convention collective. Les RPE de proximité ont été conviés et l'organisme « Particulier emploi » interviendra gratuitement. Les parents-employeurs sont également conviés.

La réunion de réseau des Relais du 41 de l'été se déroulera à la salle des fêtes de Herbault, le lundi 13 juin 2022. Le relais d'Onzain et Herbault démarrent un partenariat pour collaborer et pour mener des actions.

➤ **Remplacement ou non d'un adjoint démissionnaire**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

- Monsieur Dominique FRAIN, 3^{ème} Adjoint dans l'ordre du tableau des adjoints depuis le 13 octobre 2021, a présenté sa démission de ses fonctions à Monsieur le Préfet du Loir-et-Cher en date du 12 avril 2022, démission acceptée le 19 avril 2022, effective au 1^{er} mai 2022.
- Monsieur Dominique FRAIN continuera à siéger au sein du Conseil Municipal en tant que conseiller municipal.

Suite à cette démission, le Conseil Municipal à la faculté :

- De supprimer le poste d'adjoint vacant en question,

- De procéder à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire. Il peut occuper, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant. Les adjoints élus le 25 mai 2020 peuvent avancer d'un rang et le nouvel adjoint prendra le rang en qualité de dernier adjoint élu.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de ne pas remplacer le 3^{ème} adjoint démissionnaire et de fixer le nombre d'adjoints à trois.

Les membres du Conseil municipal, après avoir obtenu toutes les explications et en avoir délibéré,

A main levée et à l'unanimité des membres présents (14 voix pour), décide :

- De supprimer le poste d'adjoint devenu vacant suite à la démission du 3^{ème} adjoint.
- De mettre à jour l'ordre du tableau des adjoints en indiquant que le quatrième adjoint remonte d'un rang en qualité de dernier adjoint élu.

➤ Subventions aux associations

Le Conseil Municipal sur proposition de la Commission « Finances » réunie le 3 mai 2022, après en avoir délibéré à la majorité des votants (Mme VERNA GUILLO s'étant abstenue), décide d'accorder les subventions aux associations qui ont transmis une demande accompagnée d'un dossier complet, comme indiqué ci-dessous :

Association	Vote	Observations
Les bambins du RPI	100 €	
Coopérative scolaire Ecole élémentaire	1000 €	Délibération prise le 19/01/22
Sté de musique l'Herbaltoise	300 €	
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1200 €	100 € d'équipement sportif
Association locale des Anciens Combattants	100 €	
A.F.N. Section Herbault	100 €	
Jeune France section tennis	1000 €	
Jeune France football	1000 €	
Société de Chasse	600 €	Dont subvention exceptionnelle de 500€ pour les 70 ans de l'association
Moto-Club Mesland-Herbault	500 €	
Gym et Loisirs	100 €	
Marche nordique	100 €	
CFA MFEO Sorigny	50 €	1 élève résidant à Herbault
Blois Cyclo Sports (fête de la mobilité CDSAE)	100 €	Bon d'achat tombola
Ehpad Herbault	600 €	Délibération prise le 22/02/22
Souvenir Français	50 €	
AIMRA	50 €	
Conciliateurs de justice de Loir-et-Cher	100 €	
Restaurant du Coeur	50 €	

TOTAL 7 200 €

➤ Admission en non-valeur

Compte tenu de la demande présentée par M. le Comptable du Trésor d'admission en non-valeur : 881 €, représentant une créance due sur le budget 2017 ; somme ne pouvant plus être recouvrée par M. le Comptable pour procédure clôturée aux motifs suivants : « combinaison infructueuse d'actes » ; aucune réparation n'étant donc plus à attendre au titre des créances privilégiées du Trésor ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants :

- Décide d'accepter l'admission en non-valeur de cette demande et de faire procéder à son mandatement au compte 6541.

➤ Créance éteinte

Compte tenu de la demande présentée par M. le comptable du Trésor d'une créance éteinte pour un total de 178,50 €, représentant la créance d'impayée de cantine sur le budget 2021 (titres 494, 607 et 711) ; somme définitivement irrécouvrable par décision juridique extérieure devenant une charge définitive pour la collectivité créancière.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des votants :

- Accepte la créance éteinte de cette demande,
- Décide de procéder à son mandatement au compte 6542.

➤ Décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir

1/ Signature d'un contrat pour l'étude du réaménagement de deux logements communaux avec le cabinet d'architecte « Bour-Esquisse » à Saint-Gervais-La-Forêt pour un montant de 2 400 € ttc comprenant : un relevé du bâtiment et établissement de plans, esquisses/avant projet pour mise au point d'un programme, notice descriptive des travaux avec estimation indicative.

2/ Signature d'un bon de commande d'un montant de 2 001,13 € ttc avec l'entreprise ABC Equipement 79180 Chauray pour la fourniture de 3 banquettes en plastique recyclé et 3 poubelles.

3/ Signature d'un devis avec l'entreprise Fortin Guénée de Blois d'un montant de 1 988,40 € ttc pour la pose de 16 robinets thermostatiques sur les radiateurs de la mairie.

4/ Signature d'un devis de mise en conformité des plans d'évacuation incendie de la salle des fêtes selon la norme NFX-08-070 avec la société Concept Sécurité de Vineuil : 326,76 € ttc

5/ Signature d'un audit de sécurité des aires de jeux (écoles et multisports étang) selon les décrets 94-699 et 94-1136 avec la société AXYLIS de Vendôme pour un montant de 938,40 € ttc, une visite de sécurité étant obligatoire tous les deux ans.

6/ Signature d'un devis avec la société Aqualia de Contres pour le remplacement d'un poteau à incendie endommagé pour un montant de 3 096 € ttc (sinistre intervenu dans la nuit du 29 au 30 avril au niveau du 8 rue des Prés fleuris sans tiers identifié, déclaration faite à l'assurance pour indemnisation).

7/ Signature d'un compromis de vente avec les acquéreurs du lot n°2 en date du 28 avril 2022

➤ Compte rendu de commissions

1/ La commission voirie s'est réunie le 27 avril 2022 à la mairie pour étudier les phases de travaux de l'opération de requalification et sécurisation de la rue du Moulin à Vent. Elle a décidé l'instauration d'un sens unique de circulation et la création d'un trottoir PMR avec l'aménagement d'un passage pour piéton à l'entrée de la voirie. La plantation des végétaux (arbres et arbustes) ne sera pas intégrée au marché.

2/ La commission Loisirs préconise l'achat de lanterne lumineuse de Noël afin d'harmoniser les décors de la place de l'Hôtel (montant du devis : 1 246,44 € ttc). Il a été décidé la pose de quatre prises de courant sur candélabres rue de Touraine pour permettre le recyclage des vieux décors de la place de l'hôtel de ville.

➤ Questions diverses

- ❖ Installation de caméras de rues supplémentaires : le projet est repoussé à l'année prochaine. Une étude globale d'implantation de l'équipement sera réalisée par la gendarmerie.
- ❖ Obtention d'une subvention DETR de 31 898 € pour la réalisation du trottoir PMR rue du Moulin à Vent.

- ❖ De nouvelles dégradations dans les toilettes publiques place de l'Hôtel de ville ont été constatées.
- ❖ Eclairage public : le Conseil municipal se prononce pour l'extinction des lampadaires entre 22h00 et 6h30 pour réaliser des économies d'énergies soit près de 2 000 € annuels.
- ❖ Programme immobilier Nexity en partenariat avec Loir et Cher Logement : construction d'un immeuble constitué en rez-de-chaussée de locaux pour les professionnels de santé (270 m² utiles), et d'appartements à l'étage ainsi que de 8 maisons individuelles de type T2/T3. Pour la réalisation de ce projet, Nexity envisage de faire l'acquisition de 4 000 m² de terrain dans l'emprise du lotissement « Etang Rondeau ».
- ❖ Lotissement Clos du Moulin : l'entretien reste à la charge de l'aménageur dans l'attente de la rétrocession de la voirie et des parties communes dans le domaine public en cours.
- ❖ Sécurisation du carrefour de la rue du Moulin à vent avec la rue de Beauce : il est envisagé de placer un miroir pour améliorer la visibilité des automobilistes si le Conseil départemental donne son accord.
- ❖ Compte rendu de la réunion du 27 avril dernier à laquelle étaient conviés les Présidents d'associations pour échanger sur l'organisation de la fête de la Bastille le 9 juillet 2022. Etaient présents : les Présidents du Moto-Cross Mesland Herbault, Amicale des Sapeurs-Pompiers et Chasse. Tous ont la volonté de s'investir pour organiser une journée festive qui pourrait se tenir « place du Vivier » suivie du tir du feu d'artifice. Une bourse aux livres, des contes pour enfants avec le concours de l'association des bambins du RPI pourraient être proposés.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 13 juin 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.